

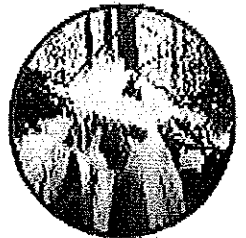
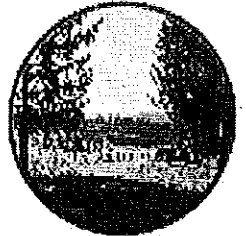
RESEAU DE SANTE
DE LA
MONTAGNE LIMOUSINE

PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN



RESEAU DE SANTE
DE LA
MONTAGNE LIMOUSINE

labellisé pôle d'excellence rural
le 25 août 2011



Préambule

En 2007 un appel à projets pour la création de maisons de santé pluridisciplinaire est lancé par la Mission Régionale de Santé (ARH-URCAM) en partenariat avec la Région Limousin.

La commission régionale, co-présidée par la Région et l'Agence Régionale de Santé souligne alors l'enjeu important de santé publique pour le territoire fragile du PNR Millevaches ;

En 2009 : le PNR s'engage dans la définition d'une stratégie territoriale de santé avec la réalisation d'une « étude globale d'organisation de l'accès aux soins sur la Montagne limousine », en partenariat avec la Région Limousin, l'URCAM, le département de la Corrèze et les collectivités candidates à l'appel à projet régional.

Le comité de pilotage valide le choix d'une organisation à partir d'un maillage du territoire sur la base de structures de regroupement spécifiques ou des cabinets existants, coordonnés par un réseau de santé proposant une offre pluri professionnelle et travaillant en lien avec les établissements de santé des agglomérations périphériques et en cohérence avec les projets existants ;

Le 15 juillet 2010, l'Association pour le Développement du Réseau de Soins Primaires de la Montagne Limousine (ADRES Montagne Limousine) est créée associant professionnels de santé, collectivités locales, usagers, centres hospitaliers et structures des secteurs social et médico-social ;

En Octobre 2010 : le Parc dépose sa candidature au PER ;

En juillet 2011 : mise en place du coordinateur au sein de l'ADRES Montagne Limousine ;

25 août 2011 : Le projet est labellisé Pôles d'Excellence Rural par l'Etat.

Le projet s'inscrit dans une démarche totalement partenariale, il a été élaboré avec la participation des professionnels de santé et des élus locaux. Il a mobilisé plus d'une centaine de personnes associant professionnels du monde médical (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, podologues, dentistes, sage femme, pharmaciens, représentants de centre hospitalier et d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), élus et partenaires financeurs et techniciens, le conseil régional et l'Urcam.

Il a pour objectif de répondre aux besoins des populations dans le domaine de la santé publique en s'adaptant aux spécificités du territoire ; faire face aux perspectives de baisse démographique, de diminution sensible de la densité médicale et paramédicale d'ici 2019.

Le PNR de Millevaches en Limousin s'engage à assurer l'animation du projet, à mettre en œuvre la procédure d'évaluation et à en assurer le suivi.

Composition et rôle du Comité de pilotage :

La coordination et le suivi du projet seront assurés par un comité de pilotage

- Co-présidé par le Préfet (ou son représentant) et le Président du PNR de Millevaches en Limousin (ou son représentant).

➤ Composé de :

- Les représentants des maîtres d'ouvrage (publics et privés) des opérations constitutives du projet :
 - ❖ Communauté de communes Bugeat-Sornac « Millevaches au Cœur » ;
 - ❖ Communauté de communes du Haut Pays Marchois ;
 - ❖ Communauté de communes des Sources de la Creuse ;
 - ❖ commune de Royère-de-Vassivière ;
 - ❖ Association pour le Développement du Réseau de Soins Primaires de la Montagne Limousine.
- Le représentant de la Communauté de communes du Plateau de Gentioux ;
- Le représentant du Pays de Haute Corrèze ;
- M. le Sous-Préfet d'Aubusson chargé de la coordination régionale des projets de santé ;
- Les représentants des co-financeurs :
 - ❖ L'Etat représenté par M. le Sous-Préfet d'Ussel ;
 - ❖ Le Conseil Régional ;
 - ❖ L'Agence Régionale de Santé Limousin ;
 - ❖ Les Conseils Généraux de la Corrèze, de la Creuse, de la Haute-Vienne ;

➤ Le rôle du Comité de Pilotage est :

- d'assurer la gouvernance du projet ;
- d'assurer le suivi et le contrôle de la réalisation du projet.

Il se réunira autant que nécessaire, et au moins :

- une fois avant le démarrage du projet ;
- à épisodes réguliers au cours de la réalisation du projet ;
- à l'achèvement de l'opération.

Disposition prises pour assurer le suivi et l'évaluation du projet

1. Procédures de suivi et d'évaluation du projet :

Le suivi et l'évaluation du projet seront menés tout au long de la réalisation du projet.

Ils seront assurés par le Comité de Pilotage qui s'appuiera sur un travail réalisé en interne par une équipe composée des représentants des collectivités maîtres d'ouvrage, d'experts partenaires du projet et co-pilotée par l'association ADRES Montagne Limousine et le PNR de Millevaches.

- L'évaluation est l'une des missions de l'ADRES Montagne Limousine. Elle mettra à disposition son coordinateur de réseau et sera aidée par l'Université avec la mise à disposition d'enseignants chercheurs ;
- l'équipe technique du PNR Millevaches en Limousin mobilisable sur ce projet comprend le directeur et le responsable du suivi du dossier ;

- un groupe d'experts (publics et privés) sera associé aux travaux d'évaluation du projet : l'association Reimp'hos (maître d'ouvrage de la plateforme Santé-Limousin), la Faculté de Médecine de Limoges, l'Observatoire Régional de la Santé du Limousin, le Centre hospitalier d'Ussel.
- en fin de programme, une évaluation de la pertinence de la stratégie mise en œuvre et de l'efficacité du partenariat sera réalisée.

2. Critères d'évaluation et Indicateurs de résultat choisis pour assurer l'évaluation en termes de réalisation physique, d'impact sur l'emploi et de développement du territoire :

La procédure et les moyens de suivi et d'évaluation mis en place permettront de répondre à la liste de questions évaluatives qui sera annexée à la convention cadre ainsi que de compléter la liste des indicateurs nationaux, également annexée à la convention cadre :

- ❖ Evaluation des retombées en terme d'activité économique ;
- ❖ Evaluation de l'innovation territoriale ;
- ❖ Evaluation de la gouvernance du projet ;
- ❖ Evaluation de la dynamique du territoire liée au projet.

- ❖ Indicateurs emplois ;
- ❖ Indicateurs de développement économique ;
- ❖ Indicateurs innovation ;
- ❖ Indicateurs TIC ;
- ❖ Indicateur environnement.

Les finalités du projet étant l'amélioration de l'offre de soins et l'attractivité du territoire, l'évaluation portera en priorité sur la satisfaction des professionnels de santé et des populations concernées.

A titre d'exemples, l'impact du projet pourra être mesuré à l'aide des indicateurs suivants :

- Nombre de professionnels de santé regroupés (cabinets permanents ou partagés) ;
- Nb d'adhérents à l'association par type ;
- Nb de protocoles de prise en charge coordonnée élaborée par l'association ;
- Nb de patients pris en charge dans le cadre de ces protocoles ;
- Nb de patients pris en charge par les professionnels de santé ;
- Nb de conventions de partenariat signées avec les établissements sanitaires et ou médicosociaux ;
- Mise en place du dossier médical partagé ;
- Nb de réunions de concertation pluridisciplinaire entre professionnels ;
- Nb de stagiaires pris en charge (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes) ;
- Nb d'installations de nouveaux professionnels ;
- Le rayonnement spatial de l'ensemble des cabinets de groupe ;
- Nombre d'emplois créés ;
- Prise en compte des TIC ;

Calendrier de réalisation de l'opération

■ OPERATION N°1 : CREATION D'UN SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

*Maître d'ouvrage : Association pour le Développement du Réseau de Soins Primaires de la Montagne Limousine (ADRES Montagne Limousine)
Siège de l'association : Bugeat
Assistant à Maître d'ouvrage : Reimp'Hos*

L'opération consiste à créer un système d'information communautaire, doté d'un logiciel pluridisciplinaire, sécurisé, unique, et consultable en ligne.

Cette opération est inscrite à la convention territoriale 2011-2013 du PNR de Millevaches en Limousin.

L'investissement sera amorti sur 5 ans. La part correspondant à l'autofinancement sera répercutée sur les cotisations des adhérents à l'association (de l'ordre de 60 € par mois et par professionnel).

L'opération débutera courant 2012 et se terminera au plus tard au 15 juin 2015.

■ **OPERATION N°2 : STRUCTURE DE GROUPEMENT DE BUGEAT / Corrèze**

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bugeat-Sornac, Millevaches au Coeur

La communauté de communes Bugeat-Sornac Millevaches au cœur, prévoit de requalifier les trois classes de l'école communale de Bugeat relocalisée sur le collège. Le bâtiment est mis à disposition de la communauté de communes par la commune. Il est situé à proximité de la pharmacie et d'un service d'ambulance. Le bâtiment ancien, accessible de plain pied est en bon état, bien entretenu et équipé en menuiseries extérieures neuves avec double vitrage. Les quatre logements situés à l'étage ont été refaits. Le chauffage est au fuel ; la chaufferie est installée au sous sol. Les travaux à effectuer sont essentiellement du second œuvre. La classe récemment construite qui hébergera le centre de formation ne nécessite pas de travaux.

L'opération porte sur l'aménagement de deux cabinets médicaux partagés entre deux médecins, un podologue et l'assistante sociale, d'un cabinet partagé par trois infirmières de la MSA ainsi que d'un cabinet dentaire, répartis sur une surface de 150 m² environ.

Le site de Bugeat hébergera le coordonnateur du réseau et l'activité d'enseignement post universitaire avec une salle dédiée à la visioconférence. A cet effet, il est prévu :

- d'aménager une des trois salles de classe, située côté rue, pour installer sur la mezzanine existante une salle de réunion avec rangement, et au dessous, de plain pied, le coordonnateur de réseau avec un secrétariat médical.
- d'équiper une des deux classes (80 m² environ) récemment construites dans le prolongement du bâtiment côté cour, pour la dédier à la formation des professionnels dans le cadre des activités de prévention et d'éducation thérapeutique ainsi qu'aux Formations Médicales Continues avec visioconférence contractualisée avec les CHU de Limoges et Clermont Ferrand.

Cette opération est inscrite à la convention territoriale 2011-2013 du Pays de Haute Corrèze.

L'opération devrait débuter courant 2012 et se terminera au plus tard au 15 juin 2015.

■ **OPERATION N°3 : STRUCTURES DE GROUPEMENT DE CROCQ ET DE MERINCHAL / Creuse**

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Marchois

A Crocq, il s'agit d'aménager le 1^{er} et 2^{ème} étage du bâtiment récemment réhabilité hébergeant en son rez-de-chaussée les bureaux de la communauté de communes du Haut Pays Marchois. Hors d'eau, hors d'air avec menuiseries extérieures double vitrage, arrivée des réseaux et réservation pour le monte patient, les travaux à effectuer sont essentiellement du second œuvre. La surface disponible est de 129 m² environ par niveau. Le chauffage est réalisé par la chaufferie bois installée en sous sol.

A Mérinchal, il s'agit de construire un bâtiment de 67 m² de plain pied.

Ces locaux sont destinés à accueillir : 2 médecins exerçant à Crocq, 2 kinésithérapeutes (l'un exerçant à Giat - 63, l'autre à Mérinchal), 5 infirmières déjà organisées en deux cabinets, 1 podologue (d'Aubusson) et 1 psychiatre (de Clermont-Ferrand).

Cette opération est inscrite à la convention territoriale 2011-2013 du PNR de Millevaches en Limousin.

L'opération débutera à réception des autorisations de démarrage délivrées par les financeurs et se terminera courant 2013 (et plus tard au 15 juin 2015).

■ OPERATION N°4 : STRUCTURE DE REGROUPEMENT DE ROYERE DE VASSIVIERE / Creuse

Maître d'ouvrage : Commune de Royère de Vassivière

A Royère, la Commune acquiert une partie du bâtiment de la pharmacie (avec logement) et du terrain, soit 60 m² en rez-de-chaussée et 56 m² environ à l'étage.

L'opération porte :

- D'une part, sur l'aménagement du bâtiment existant, accessible de plain pied, en cabinet médical. Au 1^{er} étage est prévue l'installation de deux studios.
- D'autre part, sur la construction d'un bâtiment de plain pied destiné à accueillir un espace kiné et un bureau infirmier partagé, avec salle d'attente, sanitaires et le local ménage.

Ces locaux sont destinés à accueillir : 1 médecin et 3 infirmières exerçant localement, plus 1 Kinésithérapeute à venir.

Cette opération est inscrite à la convention territoriale 2011-2013 du PNR de Millevaches en Limousin.

L'opération débutera courant 2012 et devrait être achevée en septembre 2012 (et au plus tard avant le 15 juin 2015).

■ OPERATION N°5 : STRUCTURE DE REGROUPEMENT DE LA COURTINE / Creuse

Maître d'ouvrage : Communauté de communes des Sources de la Creuse

La communauté de communes des Sources de la Creuse a le projet de construire un bâtiment de plain-pied de 391 m² implanté sur un terrain acquis par la communauté situé au centre du bourg, près de la pharmacie à côté de l'ancienne gare devenue boucherie, permettant la création d'un parking pour le personnel et les visiteurs.

Le projet architectural a été discuté avec les professionnels concernés : 2 médecins (dont 1 en exercice à La Courtine et 1 médecin à venir), 3 infirmières libérales regroupées, 1 dentiste (de Giat 63), 1 kinésithérapeute local, 1 podologue (exerçant en temps partagé entre Ussel et Toulouse) et 1 sage femme (d'Ussel).

Il est prévu d'aménager un studio pour permettre l'hébergement de remplaçants.

Cette opération est inscrite à la convention territoriale 2011-2013 du PNR de Millevaches en Limousin.

L'opération débutera courant 2012 et devrait être achevée fin 2013, pour une ouverture de la structure fin 2013, début 2014.

Fait à Gentioux-Pigerolles, le 05 décembre 2011

Le Président,
Christian AUDOUIN

